



Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Roubaix - Wasquehal
Hôtel de Ville
59100 Roubaix

V/ Réf.

Références à rappeler :

Affaire suivie par :

Poste N° :

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022

Aujourd'hui, le mardi 18 octobre 2022, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de ROUBAIX.

Etaient présents :

- Monsieur Michel GACEM, Président du Comité Syndical
- Madame GHIAT Karima, 2^{ème} Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Ghislain PLANCKE, 3^{ème} Vice-Président du Comité Syndical
- Madame Sylvie MINNE, membre du Comité Syndical
- Monsieur DELBEKE Eric, membre du Comité Syndical
- Monsieur Patrick PRIEUR, membre du Comité Syndical

Etaient absents ou excusés :

- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical
- Monsieur Olivier VANDEVIVERE, 1^{er} Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Karim LADRAA, membre du Comité Syndical
- Madame GERARD Félicie, membre du Comité Syndical

Affichée le 12 octobre 2022

Lettre de convocation le 12 octobre 2022

OBJET : Modification de la composition du Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et son article L5211-8 ?

Vu les délibérations N°1 à3 du 3 septembre 2020, portant dernière modification du Comité Syndical,

Vu le courrier en date du 12 juillet 2022 de la Commune de Wasquehal, informant le SIVU THALASSA de la démission de Mme GERARD Félicie et de la désignation de Mme Catherine DESBUQUOIT en remplacement, pour siéger au Comité Syndical du SIVU THALASSA.

Ainsi, la composition du Comité Syndical est modifiée comme suit :

- Monsieur GACEM Michel, Président du Comité Syndical,
- Monsieur VANDEVIVERE Olivier, 1er Vice-Président du Comité Syndical,
- Madame GHIAT Karima, 2ème Vice-Président du Comité Syndical,
- Monsieur PLANCKE Ghislain, 3ème Vice-Président du Comité Syndical
- Madame MINNE Sylvie, membre du Comité Syndical,
- Monsieur PRIEUR Patrick, membre du Comité Syndical,
- Monsieur DELBEKE Eric, membre du Comité Syndical,
- Monsieur LADRAA Karim, membre du Comité Syndical,
- Madame DESBUQUOIT Catherine, membre du Comité Syndical,
- Monsieur CHALAH Mehdi, membre du Comité Syndical

Considérant que le bureau syndical réuni le 5 octobre 2022, a pris en compte ce changement.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité de la présente délibération est assurée,

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- APPROUVE la modification de la composition du Comité Syndical telle que présentée dans la délibération.

La délibération est adoptée, à l'unanimité.

Certifié exécutoire, la présente délibération

Affichée le 2 Novembre 2022

Et Transmise à Monsieur le Préfet de la

Région des Hauts de France, le 2 Novembre 2022.

Fait à ROUBAIX, les jours, mois et an susdits,

Le Président du SIVU THALASSA
Michel GACEM

